### CONDITIONS GENERALES DE VENTE CAMPING LA PLENITUDE \*\*\*

Ces conditions régissent les ventes de séjours et sont valables au moment où la commande est passée. Le fait de réserver un séjour implique l'adhésion complète à nos conditions générales de ventes.

#### Conditions de réservation

La réservation devient effective uniquement avec l'accord du Camping, après versement de l'acompte et après réception soit du contrat de réservation dûment complété et signé, soit après acceptation des conditions de vente lors de la réservation. Les réservations ne lient le Camping la Plénitude, que si le Camping les a acceptées, ce qu'il est libre de faire ou refuser, en fonction de la disponibilité, et d'une façon générale, de toutes circonstances de nature à nuire à l'exécution de la réservation affectée. Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.

## Location d'un emplacement

Le prix d'un emplacement s'entend par nuit d'occupation. Les emplacements sont disponibles à partir de 14h le jour d'arrivée et doivent être libérés avant 12h le jour du départ. Tout dépassement engendre la facturation d'une journée supplémentaire.

## Location d'un hébergement

Les locations sont disponibles à partir de 16h30 le jour d'arrivée et doivent être libérées avant 11h le jour du départ. Tout dépassement engendre la facturation d'une journée supplémentaire. Le forfait de base comprend la location d'hébergement et les charges (eau, gaz, électricité). A la remise des clés, une caution de 200 € est nécessaire. Celle-ci sera restituée dans son intégralité après un état des lieux et un inventaire satisfaisant si aucun inventaire ne peut être effectué lors du départ le Camping se réserve le droit de garder l'acompte et le restituer seulement après son propre état des lieux (envoi courrier). Il est strictement interdit de fumer dans toutes les locations.

## Tarif et taxe de séjour

Les prix indiqués sont valables pour la saison. Ils s'entendent TTC. Ils s'entendent en euros et TTC avec un taux de TVA de 10 % applicable au jour où ils ont été déterminés (voir ce que nos prix comprennent sur la page des tarifs). Toute modification ultérieure du taux de TVA applicable survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation du séjour entrainera une modification corrélative du prix TTC, ce que le client accepte sans réserve. Le montant des taxes locales (taxe de séjour) est applique pour toute personne de plus de 18 ans.

### Conditions de paiement

Emplacements et locatifs un acompte de 30 % et éventuellement de la garantie annulation doivent être réglés dès la réservation. Le solde doit être payé le jour d'arrivée au camping par chèques bancaires, chèques vacances, cartes bancaires ou espèces.

# Annulation et modification

Possibilité de modification en accord avec le Camping sous réserve de disponibilité. En absence de message écrit de votre part indiquant un report de votre date l'emplacement ou l'hébergement deviennent à nouveau disponible à la vente 12h après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat, et vous perdrez en conséquence le bénéfice de votre réservation le paiement intégral des prestations

demeure exigé. Tout séjour interrompu ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner suite à un remboursement (voir possibilités de remboursement de l'assurance annulation). Dans le cas d'une annulation du fait de Camping, le séjour sera totalement remboursé sauf en cas de force majeure. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement des dommages et intérêts. Dans le cas d'une annulation du fait du client, celui-ci devra avertir par écrit le Camping (courrier suivi ou email avec accusé de réception). Le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des montants précisés ci-après. Si l'annulation intervient - plus de d'un mois avant la date prévue d'arrivée : l'acompte est conservé et représente le règlement des frais d'annulation. – moins d'un mois avant la fin prévue d'arrivée ou en cas de non présentation : 100 % du montant du séjour est conservé par le Camping.

## Assurance annulation facultative

Nous vous proposons, par l'intermédiaire de CAMPEZ COUVERT, une assurance annulation et interruption de séjour, celle-ci est facultative mais nous vous la conseillons vivement. Cette assurance doit être souscrite au moment de la réservation et payée en même temps que l'acompte. En cas d'annulation pour un motif couvert par l'assurance, celle-ci vous permettra d'obtenir le remboursement partiel ou total de votre séjour, selon les conditions prévues au contrat.

## Pendant votre séjour

Tout campeur est tenu de respecter le règlement intérieur du camping affiché à la réception sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à la résiliation de contrat sans préavis ni remboursement. Il est notamment interdit de faire du bruit après 22h, de garer les véhicules sur un emplacement non attribué et d'avoir un comportement susceptible de nuire à autrui. Il appartient aussi au campeur de s'assurer le Camping décline toutes responsabilités en cas de vol, incendie, dégâts des eaux, intempéries.... Et en cas d'incident relevant de la responsabilité du campeur.

# **Animaux**

Les animaux domestiques sont acceptés moyennant une redevance, excepté les chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories. Les animaux doivent être obligatoirement tenus en laisse en permanence. Ils sont interdits aux abords de la piscine et dans les sanitaires. Le carnet de vaccination pour les chiens et chats doit être à jour.

## **Visiteurs**

Les visiteurs peuvent être admis sur le Camping moyennant une redevance. Dès leurs arrivées ils devront impérativement se présenter à l'accueil, laisser leur véhicule sur le parking extérieur et seront sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Ils ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte de la piscine ni dans les douches.

#### Médiation

En cas de litige et après avoir saisi le service « client » de l'établissement, tout client du Camping à la possibilité de saisir un médiateur de la consommation dans un délai maximal d'un an à compter de la date de réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client sont les suivantes :

Le CMAP (Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris-CCI de Paris – Saisine par internet en remplissant le formulaire prévu à cet effet : <a href="www.cmap.fr">www.cmap.fr</a> – Saisine par mail : <a href="consommation@cmap.fr">consommation@cmap.fr</a> – Saisine par voie postale : 39 avenue F.D. Roosevelt 75008 PARIS – Téléphone 01.44.95.11.40